

EDITORIAL

POUVOIRS PRIVÉS, POUVOIRS PUBLICS

Plusieurs événements nous interpellent depuis ce printemps sur les rapports de pouvoir entre l'économie et les collectivités publiques. Le double procès engagé par Novartis en Inde en matière de brevets est le plus flagrant. Mais également l'implication de nos grandes banques avec des entreprises peu soucieuses des droits humains, l'intense lobbying de Syngenta pour imposer son dangereux herbicide ou encore le financement occulte des partis politiques en Suisse.

Quelle légitimité?

Après bien d'autres, notre pays connaît une professionnalisation des campagnes électorales, un marketing grand consommateur d'argent devenant décisif. Il est urgent de s'interroger sur l'influence des entreprises sur le processus démocratique.



Le financement des partis sous la loupe.

Lorsqu'elles remplissent les caisses de guerre d'un parti plutôt que d'un autre défendent-elles les intérêts de leurs dirigeants ou de leurs actionnaires? Est-il même légitime qu'une société cotée en bourse, personne juridique certes mais dénuée des droits politiques, s'immisce dans une campagne électorale?

Abus à combattre

Alors que la distorsion des processus démocratiques n'est encore sous nos latitudes qu'une menace, la disproportion entre la puissance des sociétés transnationales et les moyens de la plupart des pays en développement ou en transition est avérée de longue date. Au bas de l'échelle, la protection des personnes et de leur santé en font les frais, tout comme les droits humains.

Nos grandes banques par exemple peinent à tirer

les leçons du passé et continuent à se précipiter dans des affaires douteuses, tout en récusant leur responsabilité pour leur impact sur les populations et la nature. L'industrie agrochimique écoule au Sud ses produits interdits en Europe. Notre conscience d'actionnaires est mise à contribution.

Dans cette perspective, l'échec de Novartis devant les tribunaux indiens apparaît comme une brèche, le signe d'un possible rééquilibrage entre intérêts publics et privés.

SOMMAIRE

EDITORIAL : POUVOIRS PRIVÉS, POUVOIRS PUBLIC	1	ACTIONNAIRES INFIDÈLES	7
ASSEMBLÉE GÉNÉRAL D'ACTARES À NEUCHÂTEL	2	NOTE DE LECTURE : POUR DES REVENUS «PROPRES»	7
THÈMES D'ACTARES POUR 2008	3	NOUVELLE PRESTATION D'ACTARES	8
FINANCEMENT DES PARTIS	4	NOUVEAU GRAPHISME	8
COMBAT D'ARRIÈRE-GARDE POUR LE PARAQUAT?	4	LA GENÈSE D'UN NOM	8
TABLE RONDE	5	IMPRESSUM	8
BANQUES ET DROITS HUMAINS	6	ADRESSES	8
HUMEUR : LA DÉMOCRATIE, LES ACTIONNAIRES ET LES PARTIS	6		

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ACTARES À NEUCHÂTEL

L'assemblée générale d'ACTARES a été centrée sur le rapport d'activités et la planification financière. Une augmentation des cotisations a été acceptée. En tant qu'invité, Julien Reinhard, de la Déclaration de Berne, a donné une information sur l'accès aux médicaments pour les populations pauvres dans les pays en voie de développement.

Plus d'une vingtaine de personnes ont participé à l'assemblée générale à Neuchâtel. Catherine Herold et Ruedi Meyer, qui assurent la co-présidence d'ACTARES, ont tout d'abord rapporté sur des modifications au sein du comité. Béatrice Alder s'en retire pour raison de surcharge de travail. Caroline Schum, de Genève, a pu le rejoindre récemment et participe déjà étroitement à ses activités.



Julien Reinhard s'adresse aux membres d'ACTARES.

Planification financière et hausse des cotisations

L'amélioration de la situation financière a permis de faire passer globalement l'activité du secrétariat de 80 % à 120 % d'un poste. Les dépenses courantes ont été inférieures aux prévisions et les rentrées plus hautes qu'attendu. Les comptes annuels ont montré un solde positif, passé en réserves.

Dès 2008, la fondation Duchemin va, comme prévu, réduire progressivement son engagement. Pour assurer ses futures activités, ACTARES doit donc trouver de nouvelles ressources. Les efforts pour gagner davantage de membres ont eu du succès : plus de 200 nous ont rejoints en 2007. D'autre part, le comité a proposé d'augmenter modérément les cotisations, ce qui a été accepté par l'assemblée à l'unanimité.

Nouveaux réviseurs

Jusqu'à il y a deux ans, la tenue des comptes a été assurée par ACTARES à Genève où la révision avait lieu également par Jacques Moynat. Comme l'en-

Accès aux médicaments dans les pays en voie de développement

Les services de santé dans le tiers-monde ne disposent en général que de moyens limités, et sont pourtant confrontés à de hautes exigences, comme pour le sida et la malaria. Le plus souvent, les personnes malades doivent assumer elles-mêmes les coûts des soins. Celles sans ressources courent le risque d'être exclues des services de santé. L'accès à des médicaments bon marché est donc essentiel.

Dans la fixation des prix, la législation sur les brevets joue un rôle central. Selon l'accord ADPIC de l'Organisation Mondiale du Commerce, chaque Etat doit garantir la protection par brevets pendant 20 ans. Dans des situations d'urgence, les pays concernés peuvent selon la déclaration de Doha de 2001 ignorer les brevets pour certains médicaments et accorder des licences obligatoires. Ces médicaments peuvent être produits comme génériques bon marché pour les besoins internes, et pour les

autres pays qui ne disposent pas de leur propre industrie pharmaceutique. Novartis a attaqué en Inde une interprétation du droit sur les brevets par deux plaintes, sa demande de brevet pour un anticancéreux – le Glivec – ayant été refusée. Entre-temps, le tribunal indien a rejeté la plainte.

La Déclaration de Berne recommande aux actionnaires responsables, sur le thème de l'accès aux médicaments, de veiller aux éléments suivants : des médicaments utiles, efficaces et sûrs doivent être accessibles à tout le monde à un prix socialement acceptable. La politique des brevets d'une entreprise doit respecter l'intérêt général, le lobbying doit devenir plus transparent. Des actions de bienfaisance, comme la distribution en partie gratuite de médicaments, ne peuvent pas servir de justification à des comportements peu responsables de l'entreprise dans d'autres domaines.

semble de l'administration se fait maintenant à Berne, le comité a proposé de confier la révision à Christophe Brand de Brand AG Treuhand, ce qui a été approuvé à l'unanimité.

Interventions auprès des entreprises

Roby Tschopp, secrétaire exécutif d'ACTARES, a donné un aperçu sur les activités liées à la saison 2007 des assemblées générales. Chez Novartis ont été soulevés les thèmes des brevets en Inde, de la rémunération exagérée de la direction ainsi que des décharges chimiques en région bâloise. Chez Nestlé, l'accent a été mis sur la révision des statuts, la représentation insuffisante des femmes dans le conseil d'administration, l'environnement et les nanotechnologies. Il a été question à UBS des rémunérations exagérées et du respect des droits humains, et à Credit Suisse d'engagements financiers liés à la déforestation de la forêt tropicale en Indonésie. En outre, ACTARES a interpellé Syngenta sur l'utilisation du Paraquat, un herbicide hautement toxique, et Zurich Financial Services sur la protection du climat.

Julien Reinhard, de la Déclaration de Berne, a présenté les procédures juridiques au sujet des

brevets opposant Novartis au gouvernement indien (voir encadré en page 2). Question étroitement liée à l'accès aux médicaments pour les populations pauvres dans les pays en voie de développement.

Glossaire

OMC : Organisation Mondiale du Commerce. Organisation internationale chargée d'établir les règles régissant le commerce entre les pays.

Accord ADPIC : accord conclu avec l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) sur les «Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce» dans le but d'intégrer les questions de propriété intellectuelle dans le système de l'OMC.

Brevet : droit exclusif de production et de commercialisation (monopole), limité dans le temps, pour une invention en contrepartie de sa publication immédiate.

Déclaration de Doha : déclaration sur l'Accord ADPIC et la santé publique adoptée lors de la conférence ministérielle de Doha en 2001. Elle affirme la primauté de la protection de la santé publique sur la protection de la propriété intellectuelle.

Licence obligatoire : droit pour un Etat d'autoriser un tiers à exploiter un brevet sans l'accord du titulaire de ce brevet, moyennant indemnités.

THÈMES D'ACTARES POUR 2008

Outre les sujets spécifiques à chaque entreprise, ACTARES prévoit de soulever systématiquement les questions de la protection du climat et de la représentation féminine dans les conseils d'administration. Pour la première fois, le SMI sera entièrement couvert.

Au cours de la saison des assemblées générales 2008, ACTARES compte poursuivre ses interpellations relatives aux mesures de protection du climat prises par les entreprises. Sur la base des études réalisées à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich et à la Haute école de Gestion d'Olten (voir Lettres d'information N° 14 et 15), quelques dialogues ont déjà eu lieu. Dans certains cas pourtant, des interventions en assemblée générale sont à envisager.

Déséquilibre dans les conseils d'administration

Le rééquilibrage de la représentation masculine et féminine dans les conseils d'administration est de toute évidence encore laissé au hasard. Les quelques signaux positifs enregistrés en 2006 ne se sont pas répétés en 2007. ACTARES maintient par conséquent sa pression et refusera d'élire les nouveaux candidats

chaque fois que le déséquilibre hommes-femmes ne sera pas réduit. La communication aux entreprises à ce sujet sera renforcée.

Couvrir le SMI

Comme il se doit, les questions propres à chaque entreprise continueront d'être suivies avec attention. Ce sera notamment le cas de l'assainissement des décharges en région bâloise, dont les premiers bilans seront bientôt tirés.

Sur le plan organisationnel, ACTARES votera désormais auprès de l'ensemble des sociétés du SMI, le Swiss Market Index, qui regroupe les 20 titres les plus importants cotés à Zurich. L'objectif est d'améliorer la couverture des délégations de plus en plus nombreuses que les membres transmettent au secrétariat.

FINANCEMENT DES PARTIS

Les moyens financiers sans précédent engagés dans la campagne pour le renouvellement des chambres fédérales ont remis la question du financement des partis politiques au centre de l'actualité. ACTARES veut connaître le comportement des sociétés du SMI en la matière.

ACTARES a écrit à toutes les entreprises incluses dans l'indice SMI (Swiss Market Index) afin de connaître leur implication dans le financement des partis en Suisse. Il s'agit de savoir si elles accordent des soutiens partisans, et si oui selon quels critères.

Détecter les incohérences

Certaines incohérences pourraient être mises à jour. D'une part, les principales sociétés s'engagent sur la voie du développement durable, par exemple en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre. D'autre part, elles semblent appuyer les factions qui torpillent systématiquement les progrès dans ce domaine.

Utilité publique

Il est difficile de croire qu'en Suisse une société puisse être pénalisée si elle ne verse pas sa contribution à

telle ou telle organisation politique. Si c'est en toute liberté et dans un esprit d'utilité publique que les entreprises soutiennent les partis, ces contributions émarginent à leurs fonds libres et les actionnaires ont droit de regard sur leur attribution. Leurs intérêts, en effet, ne sont pas nécessairement identiques à ceux du conseil d'administration et de la direction, comme le montre la controverse sur les rémunérations excessives des dirigeants. Et à leur tour, toutes et tous les actionnaires n'ont ni les mêmes intérêts, ni les mêmes priorités.

Transparence nécessaire

Le soutien des entreprises à la société civile n'est pas à proscrire en tant que tel. Par contre, la transparence est essentielle, sous peine de fausser le fonctionnement des mécanismes démocratiques.

COMBAT D'ARRIÈRE-GARDE POUR LE PARAQUAT ?

Sans se troubler, Syngenta poursuit la commercialisation du Paraquat, un herbicide hautement toxique, sous la marque Gramoxone. Malgré des protestations émises depuis plusieurs dizaines d'années, aucune évolution en vue. Après Chiquita, c'est la société Dole qui veut maintenant renoncer à l'utilisation du Paraquat. La preuve que l'on peut se passer de ce produit a été fournie depuis longtemps. Syngenta cache-t-elle qu'elle a un produit de substitution dans le «pipeline» ?

ACTARES est revenue à la charge auprès de Syngenta sur la Gramoxone, un herbicide dépassé et très toxique. Au moyen de brochures sur papier glacé et d'un accueil très amical, Syngenta a tenté de se justifier et de minimiser le danger présenté par son produit. Mais les faits sont têtus. Les travailleurs, les travailleuses, les paysans, qui sont régulièrement en contact avec le Paraquat, sont souvent exposés à de sérieux problèmes de santé. La haute toxicité du Paraquat, pour lequel aucun antidote n'existe, est toujours et encore responsable de décès. Chez les petits paysans, la conservation sûre du produit ne peut être garantie, ce qui peut être la cause d'empoisonnements chez les enfants. En outre, le Paraquat continue à être utilisé pour des suicides.

La sourde oreille

La position de Syngenta n'a pas évolué d'un millimètre, malgré les critiques, sur ces faits insupportables. La réponse est toujours que l'utilisation du Gramoxone est sûre s'il est correctement utilisé. Syngenta n'a jamais voulu admettre qu'une utilisation correcte ne peut en aucune manière être garantie dans de nombreuses régions du monde. L'enjeu, c'est un chiffre d'affaires évalué à un demi milliard de francs. C'est pour cette raison que Syngenta semble prendre acte d'un flot de critiques. L'argument selon lequel en cas de retrait, le Gramoxone serait vite remplacé par des copies sans contrôles est illusoire. Si le lobbying massif de Syngenta pour ce produit cesse, il sera bientôt interdit dans la plupart des pays.

La marge de manoeuvre se réduit

Il y a plusieurs années que Chiquita a renoncé totalement à l'utilisation du Paraquat. Récemment, Dole, la compagnie la plus importante au niveau mondial pour les fruits, les légumes et les fleurs coupées, a pris la même décision. La balle est maintenant dans le camp d'autres sociétés comme Del Monte. Dans les plantations d'huile de palme, de banane et de café, on a avec succès renoncé totalement aux herbicides. La preuve est faite depuis longtemps que c'est possible. Plusieurs Etats, parmi lesquels quelques pays en voie de développement, ont interdit le Paraquat, ou fortement limité son utilisation. En Suisse, il n'est pas autorisé. Dans l'UE, où Syngenta avait pu de justesse grâce à un lobbying intensif parvenir à ses fins, l'acceptation du produit a de nouveau été annulée par un tribunal de première instance. Syngenta a annoncé qu'elle allait renouveler sa demande. Si le chiffre d'affaires en Europe est en baisse, et globalement plutôt insigni-

fiant, un refus dans l'Union Européenne pourrait faire école.

Des alternatives dans le «pipeline»?

L'exigence répétée par ACTARES que Syngenta devrait enfin développer un produit de substitution présentant moins de risques et abandonner le Gramoxone, un produit vieux de plus de 40 ans et complètement dépassé, a toujours été fermement rejetée et ignorée. ACTARES a de bonnes raisons de penser que Syngenta travaille sérieusement sur des produits de substitution. Syngenta ne voudrait pas rendre cette information publique, pour ne pas rendre caducs les arguments avancés pour le maintien du Paraquat. Cette attitude déraisonnable de Syngenta, ce sont des milliers d'utilisateurs et d'utilisatrices dans le Sud qui la paient de leur santé. En outre, elle est la cause de la dégradation de l'image de l'entreprise.

TABLE RONDE

Une vingtaine de personnes, représentant organisations non gouvernementales et fondations humanitaires se sont réunies à Berne pour une discussion avec ACTARES. Une meilleure coordination des campagnes est souhaitée.

A l'initiative d'ACTARES, une vingtaine de représentantes et représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) et de fondations à but humanitaire se sont rencontrées à Berne le 14 novembre. Deux axes de débat étaient proposés: la manière pour les organisations de gérer leurs fonds en conformité avec leurs idéaux et la coordination des campagnes.

Stefan Gerber présenta la pratique de SWISSAID pour assurer la conformité de ses investissements avec ses valeurs: critères de sélection stricts, actionariat actif et investissements directs. Puis Andreas Missbach, pour la Déclaration de Berne, exposa les différents impacts que peuvent obtenir les ONG, les actionnaires ou les institutions.

Exemples concrets

Suite au rappel par Edouard Dommen, membre du Comité, des fondements de la démarche d'ACTARES,



Une «Table Ronde» bien fréquentée.

Besoin de coordination

La dynamique des discussions se porta essentiellement sur l'efficacité des campagnes thématiques. Les interventions d'ACTARES ou d'autres actionnaires sont complémentaires à celles des ONG ou de la presse car elles activent d'autres services au sein d'une entreprise. Raison pour laquelle il est impératif de maintenir une stricte séparation des rôles, avec une légitimité propre à chaque organisation.

Participant·es et participants sont d'accord pour souhaiter une information mutuelle et une coordination améliorées. Il serait précieux de savoir qui est en train de mener quelles discussions avec quelles sociétés. La piste de réflexion est donnée.

BANQUES ET DROITS HUMAINS

Le respect des droits humains n'est que trop peu pris au sérieux dans les affaires bancaires. Dans leurs relations avec des entreprises qui bafouent ouvertement ces droits, les banques devraient être particulièrement prudentes, et parfois même renoncer à des profits douteux.

ACTARES a questionné au printemps dernier les deux grandes banques sur la prise en compte des droits humains dans leurs activités. Les réponses n'ont pas été très encourageantes. On dispose de belles déclarations, mais dans le concret, les droits humains passent à l'arrière-plan. L'affirmation d'UBS par exemple que *dans les affaires, parallèlement à des réflexions purement orientées vers le profit, d'autres facteurs peuvent aussi jouer un rôle* montre clairement le poids que l'on accorde à ces déclarations.

La critique d'ACTARES sur l'implication d'UBS dans le «Poly Group» chinois, engagé dans le trafic d'armes et vraisemblablement fournisseur d'états comme le Soudan et la Birmanie, a été minimisée: ces affaires ne représenteraient que le 10 % de son chiffre d'affaires. Quand une banque risque le reproche d'une complicité d'atteinte aux droits humains, l'alarme devrait être maximale! Credit Suisse a de même adopté une attitude lénifiante quant à la mise en bourse du consortium malaisien Samling, responsable de destruction de la forêt vierge et de déplacements de populations indigènes.

Affaires très délicates: les matières premières

Les atteintes aux droits humains sont fréquentes dans le domaine des matières premières. On peut citer les entreprises actives au Soudan, qui permettent ainsi au gouvernement soudanais de financer le génocide au Darfour. Quatre sociétés pétrolières chinoises, malaisienne et indienne contrôlent le secteur du pétrole au Soudan. UBS et Credit Suisse détiennent des participations importantes dans ces firmes. Selon les informations de l'agence Bloomberg, la valeur de marché de ces participation dépasserait les 2,8 milliards de dollars US pour UBS et 2,7 milliards pour Credit Suisse.

La conviction que la participation financière ou un engagement d'une autre nature d'une banque auprès d'une entreprise implique une responsabilité dans l'activité de cette dernière n'a pas encore pris racine. Or, un renoncement clair aux profits d'origine douteuse peut seul éviter aux banques d'être co-accusées d'atteintes aux droits humains. Des directives en la matière, substantielles, applicables, contraignantes et transparentes apparaissent à la lumière des exemples concrets comme non seulement indispensables mais encore urgentes.

HUMEUR

LA DÉMOCRATIE, LES ACTIONNAIRES ET LES PARTIS

Par Roby Tschopp

Le magazine «Bilan» du 29 août offrait une intéressante comparaison des cinq principaux partis de Suisse en matière économique. La question *la démocratie actionnariale fonctionne-t-elle bien dans les grandes entreprises cotées?* (à savoir: une action, une voix) ne pouvait qu'intéresser ACTARES.

Ueli Leuenberger, vice-président des Verts, donne une réponse étonnante; il revendique une plus grande participation des employés. Mais la plus grosse surprise vient du parti radical et de l'UDC, qui se disputent pourtant le titre de représentant de l'éco-

nomie: pour les présidents Fulvio Pelli et Ueli Maurer, une société anonyme n'a pas à être organisée démocratiquement.

Seuls Christophe Darbellay et Hans-Jörg Fehr se prononcent pour un renforcement des droits des actionnaires, même si le président des démocrates-chrétiens juge la situation actuelle globalement acceptable, contrairement à son homologue socialiste.

ACTARES a toujours diffusé largement son information. Mais d'où viendra la formation?

ACTIONNAIRES INFIDÈLES

Peter Brabeck, le patron de Nestlé, oppose la liberté des actionnaires, qui peuvent vendre leurs actions à tout moment, à la fidélité exigée des dirigeants. Réflexion intéressante, mais sans conséquence concrète.

Pour marquer ses dix ans, la Fondation Ethos a organisé en septembre une journée de conférences de haut niveau, avec Peter Brabeck en vedette. Si la désignation de son successeur à la direction générale, Paul Bulcke, dévoilée la veille, était sur toutes les langues, le patron de Nestlé a réussi à prendre tout le monde de court: analysant les rapports entre actionnaires et dirigeants, il déplora l'asymétrie, voire l'injustice de leur relation. Alors que ces derniers doivent fidélité à l'entreprise, les actionnaires sont libres de quitter le navire à leur gré.

Capitalisme prédateur

Était-ce une manière de saluer la politique d'investissement à long terme pratiquée par Ethos? Ou de critiquer le comportement prédateur de certaines sociétés de participations ou autres «hedge funds» dont on a pu observer les agissements envers des entreprises comme Ascom ou Sulzer? Probablement les deux.

Il est certain que l'absentéisme actionnarial a récemment posé problème pour la révision des statuts de Nestlé. Trop d'actionnaires n'ont même pas pris la peine de s'inscrire au registre, mettant hors d'atteinte les quorums requis pour certaines décisions.

Une liberté nécessaire

Et pourtant, la liberté de vendre ses actions est un facteur décisif du succès de l'économie capitaliste. L'actionnaire, même fidèle, peut toujours se trouver en situation minoritaire. Ou simplement avoir besoin de liquidités à un moment donné.

Sans liberté de disposer en tout temps de sa propriété (rappelons qu'une action n'est pas une créance, mais bien une part de propriété), bien peu de monde serait disposé à investir son argent sous forme d'actions. Du même coup, les entreprises rencontreraient les pires difficultés à financer leurs activités, grippant tout le système économique.



Peter Brabeck invité par Ethos.

Peter Brabeck, tenu par son mandat à une responsabilité d'ordre fiduciaire envers celles est ceux qui l'ont élu, devra donc continuer à composer avec un actionariat hétéroclite et potentiellement volage.

NOTE DE LECTURE

POUR DES REVENUS «PROPRES»

Quelle est la source des revenus générés par mes placements? Que fait la banque de mon argent? Exemples de questions qui se posent à une personne responsable souhaitant par exemple ne pas investir dans les mines, le gaz ou le pétrole, ou des projets ne respectant pas les droits humains ou nuisibles à l'environnement. L'offre étendue de produits financiers rend le choix difficile. Une analyse actualisée des possibilités d'investissements respectant les principes du développement durable est enfin disponible.

Cet aide-mémoire, résultat d'une collaboration entre la Déclaration de Berne (DB) et la Défense des

consommateurs (SKS), présente une information bien documentée sur un large spectre de thèmes allant des banques alternatives au microcrédit, en passant par les produits dérivés et les fonds durables. En annexe figure un aperçu des fonds offerts par des entreprises suisses. La version en français sera disponible début 2008, au prix de Fr. 34.— (membres de la DB Fr. 27.20).

Commande auprès de la DB, www.ladb.ch, téléphone 021 620 03 03, ou au moyen du prospectus encarté.

NOUVELLE PRESTATION D'ACTARES

Dès le premier janvier 2008, les membres pourront recevoir par courriel les recommandation de vote d'ACTARES, en règle générale trois jours avant les assemblées générales d'entreprises. Comme par le passé, l'information sera également disponible sur notre site internet: www.actares.ch, rubrique «votes».

Pour bénéficier de ce service, il suffit d'envoyer un courriel à info@actares.ch, avec le sujet «Recommandation de votes», sans oublier nom et adresse.

NOUVEAU GRAPHISME

La présente édition marque une évolution du graphisme de la Lettre d'information d'ACTARES. Le papier recyclé remplace désormais les caractéristiques pages vert tendre et leurs pigments naturels, au profit d'une meilleure lisibilité et d'une simplification des travaux d'impression. Pour ne rien gâter, la version disponible sur l'internet sera encore plus proche, une fois imprimée, de la version distribuée par la poste.

Si les interventions sur la maquette et la mise en page se limitent à des retouches et des améliorations discrètes, c'est que l'objectif n'a pas changé: donner aux membres et au public une information concise des réflexions menées au sein de l'association, des démarches entreprises et des résultats obtenus.

LA GENÈSE D'UN NOM

ACTARES, le nom de notre association, peut avoir aux oreilles de certaines personnes des accents mystérieux, ésotériques pour ne pas dire incantatoires.

C'est qu'il s'agissait, en cette année 2000, de trouver un nom qui puisse être lu et compris dans toute la Suisse, évocateur et original. Une première proposition venait de l'anglais, où «share» signifie aussi bien la part sociale, que le verbe partager: des actionnaires qui partagent leurs préoccupations sociales et écolo-

giques. Mais «cher», en français, a déjà plusieurs significations et les confusions auraient été programmées.

La piste de l'actionariat, Aktionariat ou azionariato sera finalement redendue. Si «Actarix» conforme a la mode du moment, aurait fait trop lourdement référence à un célèbre bande dessinée.

C'est des étoiles qu'est venue l'inspiration. Antarès, parmi les plus grandes et les plus brillantes, donnera son suffixe à ACTARES, suffixe qui appelle, en français et en italien, à la responsabilité de l'actionnaire.

IMPRESSUM

Lettre d'information n°16

Tirage en français 800 exemplaires / en allemand 1000 exemplaires

Ont participé à la rédaction et à la traduction de ce numéro:

Jacqueline Dougoud, Ursula Flury, Estelle Gitta, Antoinette Hauri,

Ruedi Meyer, Jean-François Rochat, Roby Tschopp

Photos: Roby Tschopp, Renate Wernli/zvg

Mise en page/impression: Gegendruck GmbH, Neustadtstr. 26, 6004 Lucerne

Impression: sur papier 100 % recycle, Cyclus Offset

Cette lettre est diffusée aux membres d'ACTARES et à toute personne intéressée.

ADRESSES

ACTARES

CP 171, CH-1211 Genève 20

Tél. 022 733 35 60

Fax 022 733 35 80

CP, CH-3000 Bern 23

Tél. 031 371 92 14

Fax 031 371 92 15

E-mail: info@actares.ch

www.actares.ch

CCP: 17-443 480-3